



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3770^e séance

Mercredi 23 avril 1997, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Monteiro	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Sáenz Brolley
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation en Somalie

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Éthiopie, de l'Italie, du Koweït, des Pays-Bas et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohammed (Éthiopie), M. Fulci (Italie), M. Abulhasan (Koweït), M. Berteling (Pays-Bas) et M. Abdellah (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/324, qui contient le texte d'une lettre datée du 16 avril 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la résolution 5638, du 31 mars 1997, adoptée lors de la cent-septième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes et intitulée «La situation en Somalie».

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Il y a plus de quatre ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 794 (1992) lorsque la situation humanitaire en Somalie exigeait l'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, en vue de créer un climat propice à l'assistance humanitaire. Aujourd'hui, plus de deux ans après le retrait de Somalie des forces des Nations Unies, il est tout indiqué d'examiner les développements survenus en Somalie pour échanger des opinions et procéder à des consultations sur les mesures que doit prendre la communauté internationale afin d'aider à rétablir une autorité centrale ayant l'appui de toutes les parties et permettre ainsi

au peuple somalien de retrouver la stabilité, de retrouver une vie normale et de participer au développement du pays. À cet égard, je voudrais sincèrement vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion et j'espère que le Conseil continuera de tenir de telles réunions à l'avenir.

En dépit de la nature humanitaire de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies en Somalie et de l'envoi d'une force internationale au titre du Chapitre VII de la Charte en raison des circonstances exceptionnelles que connaissait la Somalie à l'époque, principalement l'absence d'un gouvernement central capable d'exercer son autorité sur tout le pays, le drame humanitaire et la poursuite de la guerre civile ont fait d'innombrables victimes innocentes. Certes, l'Organisation des Nations Unies, par son intervention, a obtenu un grand succès sur le plan humanitaire, mais le succès est plus limité dans le domaine de la création d'institutions politiques, sociales et locales qui puissent prendre la relève des institutions d'État détruites par la guerre civile.

La situation aujourd'hui en Somalie est radicalement différente de celle qui prévalait auparavant. De nombreuses initiatives régionales ont abouti à plusieurs développements positifs, dont le premier a été la réunion de Nairobi en octobre dernier. Je tiens à remercier le Gouvernement kényen d'avoir pris cette initiative importante d'autant plus que M. Hussein Aidid a participé à cette réunion aux côtés d'autres factions somaliennes. La médiation éthiopienne a également réussi à organiser la réunion de Sodere à laquelle ont participé plus de 26 factions et qui a abouti à l'adoption de la déclaration sur la création d'un Conseil de salut national. Au cours des mois de février et mars, l'Ambassadeur Cassini, Envoyé spécial de l'Italie, a pu organiser deux réunions entre MM. Ali Mahdi Mohamed et Hussein Aidid et il poursuit ses efforts en vue de faire participer M. Osman Atto à ces consultations de façon à assurer la réunification de Mogadishu et de trouver une formule d'accord permettant la réouverture de l'aéroport et du port de la capitale.

Les autres faits nouveaux intervenus en Somalie sont la participation du Conseil de salut national à la session ordinaire de la Ligue des États arabes en mars dernier, et la publication des documents de Sodere. Cette initiative a eu pour résultat l'annonce par la Ligue arabe du financement, grâce aux contributions volontaires de ses membres, de la conférence de réconciliation nationale prévue à Bossasso, ainsi que la fourniture de l'assistance nécessaire pour les efforts de médiation à l'intérieur de la Somalie.

Le rapport du Secrétaire général contient des propositions importantes et la délégation égyptienne espère qu'elles seront examinées attentivement. Il s'agit de la désignation d'un nouvel envoyé spécial ainsi que de la consolidation des effectifs et du rôle du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Il faut choisir entre ces options, et pour le moment l'Égypte appuie l'envoi par le Secrétaire général d'un envoyé spécial en Somalie pour une mission similaire à celle qu'effectue l'Ambassadeur Chrétien depuis quelques mois dans la région des Grands Lacs. Le nouvel envoyé spécial serait dépêché en vue d'instaurer des contacts avec les chefs de guerre somaliens et les représentants du peuple somalien et peut-être également pour se rendre dans les États voisins et les autres États intéressés et engager des consultations avec les organisations régionales compétentes en vue de présenter un rapport d'ensemble au Secrétaire général sur les mesures à prendre. Le Conseil de sécurité pourrait alors étudier ces mesures et adopter une résolution appropriée.

Le résultat des initiatives et des consultations récentes qui ont été menées sur la Somalie confirme qu'il existe des tendances positives qu'il faut exploiter, car il est inacceptable que la situation actuelle perdure. Il est maintenant nécessaire de parvenir à un accord sur la nature du rôle des Nations Unies en Somalie. La délégation égyptienne demande que ce rôle soit modifié, et engage la communauté internationale, représentée ici, à assumer ses responsabilités à l'égard du peuple somalien. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut réfléchir sérieusement à une nouvelle initiative des Nations Unies pour aider à définir le caractère des autres initiatives que l'ONU pourrait prendre dans ce domaine.

J'espère qu'il est clair que cette action ne peut remplacer aucune initiative locale ou individuelle. Elle ne peut que compléter ces initiatives et devra poursuivre des objectifs spécifiques. Elle doit souligner l'appui de l'ONU aux efforts régionaux et pousser les factions à participer à ces efforts. Il faut prendre en compte la position des États voisins, des autres États intéressés, des organisations régionales et internationales compétentes, afin de recommander au Secrétaire général les mesures qui doivent être prises. Nous devons être sur nos gardes en ce qui concerne la violation de l'embargo sur les armes en Somalie, qui a été adopté par la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Et nous devons réaffirmer l'attachement des Nations Unies à un règlement pacifique de la crise.

L'Égypte souligne l'importance de la stabilité en Somalie du fait des liens culturels et historiques privilégiés qui existent entre les deux pays — qui remontent au XVII^e siècle avant J.-C. — et du fait que la Somalie est un pays

arabe et africain frère. Au cours du mois de mars, Le Caire a accueilli une délégation du Conseil du salut national, et la semaine dernière M. Hussein Aidid. Nous continuerons de maintenir des contacts avec toutes les factions et tous les représentants du peuple somalien, sans aucune exception, afin d'appuyer l'effort de réconciliation nationale. Nous réaffirmons que l'Égypte ne s'oppose pas à d'autres initiatives, car tous les efforts internationaux et régionaux se complètent et poursuivent un objectif commun, à savoir la réalisation de la réconciliation nationale. L'Égypte continuera également à fournir une assistance humanitaire et culturelle à toutes les régions de la Somalie. En raison de l'apparition du choléra et de la malnutrition qui règne, il est extrêmement important de répondre aux besoins humanitaires en Somalie, et la communauté internationale doit apporter son aide.

Les efforts que déploient les Nations Unies ou des organisations régionales et internationales pour appuyer la réconciliation nationale dépendent d'un certain nombre de considérations, dont la plus importante est le fait que la communauté internationale ne doit reconnaître en Somalie aucune autorité qui ne représente pas toutes les factions du peuple somalien. Deuxièmement, l'embargo sur les armes doit être respecté et strictement contrôlé. Troisièmement, les parties somaliennes doivent être persuadées d'examiner toutes les options qui leur sont offertes afin de choisir les meilleures et les plus appropriées. Quatrièmement, la communauté internationale doit continuer de fournir toute l'assistance humanitaire et l'aide au développement nécessaire à toutes les régions de la Somalie sans exception. Cinquièmement, l'intégrité territoriale de la Somalie doit être respectée, ainsi que le principe de la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la principale responsabilité de la stabilité de la Somalie incombe au peuple somalien lui-même. Mais en même temps nous devons reconnaître qu'il est important et nécessaire que l'ONU joue un rôle et déploie des efforts pour aider le peuple somalien à surmonter la crise actuelle.

M. Dejammet (France) : Lors du dernier débat à participation non limitée mené par le Conseil de sécurité sur la Somalie, il y a un an, le constat que l'on pouvait dresser de la situation dans ce pays était presque désespérant : le processus de réconciliation était au point mort, le pays se disloquait, la situation humanitaire se dégradait de jour en jour. Nous nous posons alors la question de savoir ce que la communauté internationale pouvait entreprendre qu'elle n'ait déjà tenté. Les initiatives régionales semblaient offrir le seul espoir d'obtenir une relance des efforts de paix.

Depuis un an, ce sont en effet les initiatives régionales qui ont, au premier chef, permis d'obtenir des progrès dans la voie d'une reprise des négociations entre les factions somaliennes. Nous devons saluer ces efforts, en particulier ceux de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Égypte et des organisations régionales compétentes. Nous saluons également l'action du Bureau du Secrétaire général pour la Somalie ainsi que celle de l'Envoyé spécial de la Commission européenne, M. Elling, et du représentant italien, M. Casini. Nous rendons également hommage à ceux qui continuent de travailler en Somalie dans des conditions difficiles afin de porter secours à la population somalienne.

La reprise d'un processus de négociation entre Somaliens est un fait encourageant. Ce processus ne peut toutefois aboutir que si toutes les parties somaliennes y participent, ce qui n'est pas encore le cas. La communauté internationale doit donc s'efforcer de convaincre les dirigeants somaliens qu'il n'y a pas d'alternative à la négociation en vue de la réconciliation nationale. Cet effort doit s'adresser en particulier à ceux qui seraient tentés de suivre des voies sécessionnistes. Le maintien de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Somalie constitue en effet, comme dans le reste de l'Afrique, un principe essentiel de tout règlement de cette question.

Dans l'immédiat, les meilleures chances de progresser sont offertes par la poursuite des efforts qui sont déployés par les États de la région, les autres États intéressés et par les organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue arabe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement basée à Nairobi. Un renforcement du rôle des Nations Unies ne semble pouvoir être envisagé que de manière très progressive, et à la condition qu'il soit accepté par les dirigeants somaliens et que ceux-ci aient démontré leur volonté sincère de participer à la négociation en vue de la réconciliation nationale.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La Chine appuie la tenue d'un débat à participation non limitée, par le Conseil, sur la question de la Somalie et nous nous en félicitons. Nous espérons que ce débat permettra à la communauté internationale de concentrer davantage son attention sur la question de la Somalie; facilitera les efforts des parties concernées, avec les pays africains à leur tête, pour résoudre la question de la Somalie; et aidera les factions en Somalie à oeuvrer plus activement à la recherche d'un règlement politique dans l'intérêt de la réconciliation nationale et de la paix.

Nous avons constaté avec plaisir les changements positifs intervenus en Somalie ces derniers mois. Nous nous

félicitons des efforts déployés par les factions somaliennes intéressées en Somalie en vue de réaliser la réconciliation par des consultations politiques. La Chine a toujours soutenu que le règlement de la question somalienne incombe en dernier ressort au peuple somalien et que la réconciliation nationale était pour lui la seule voie possible. Comme le dit un proverbe somalien «Seul le dialogue permet de parvenir au consensus». Nous espérons que les différentes factions somaliennes rechercheront la réconciliation nationale par la voie d'un dialogue fraternel et mettront en place un gouvernement de coalition à large assise.

Les dirigeants des différentes factions somaliennes devraient prendre conscience du fait que le continent africain entre dans une nouvelle phase historique de quête de la paix, de la stabilité et du développement. La Somalie, par comparaison avec d'autres pays, s'est laissée distancer. Des années de guerre civile ont déjà gravement nui au pays, de nouveaux combats ne peuvent qu'aggraver son retard. Le Gouvernement et le peuple chinois sont attristés par cette situation. Nous sommes convaincus que la paix entre les factions somaliennes servira leur pays, tandis que les combats nuiront à tous. Il est aujourd'hui grand temps de transformer les glaives en socs de charrue.

Au cours des années, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et certains pays africains ont déployé des efforts positifs et utiles en vue d'encourager des consultations et des négociations politiques entre les factions somaliennes. Nous exprimons notre profonde admiration pour la détermination avec laquelle ces organisations, et en particulier les pays africains, recherchent la force dans l'unité et s'efforcent de résoudre les problèmes dans leur région. La Chine accueille ces efforts avec satisfaction et les appuie et lance un appel aux factions somaliennes afin qu'elles coopèrent étroitement avec eux. Par ailleurs, nous soutenons que ces efforts devraient également recevoir l'appui ferme et effectif, ainsi que la coopération, de la communauté internationale, y compris celle de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit jouer un rôle constructif dans le règlement de la question somalienne et prendre des mesures à cet effet. À cet égard, nous sommes d'avis que le rôle du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie devrait être renforcé et que le Conseil devrait examiner favorablement les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport du 17 février 1997 (S/1997/135), tendant à désigner un envoyé spécial du Secrétaire général pour la question somalienne,

à envoyer une mission d'enquête commune ONU/OUA et à établir un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général.

Enfin, nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle accorde plus d'attention à la question de Somalie et contribue activement à la recherche d'une solution appropriée. Le Gouvernement chinois est disposé à coopérer avec les autres parties à cette fin.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le conflit en Somalie n'a que trop duré. Mais il serait injuste de dire que la communauté internationale a oublié la Somalie. De nombreux efforts ont été déployés pour faire se rencontrer les factions belligérantes. Nous nous félicitons du rôle joué par l'OUA, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Égypte et l'Italie. Nous attachons une importance particulière aux efforts déployés sur le plan régional par le Kenya et l'Éthiopie. La déclaration de Sodere parrainée par l'Éthiopie et l'accord de Nairobi parrainé par le Kenya peuvent jouer un rôle décisif en jetant les bases d'un règlement politique. Mais il importe que les accords de Nairobi et de Sodere soient considérés comme complémentaires. La participation de toutes les parties somaliennes, y compris celles du nord-ouest, est nécessaire pour que le processus de réconciliation ait une chance d'aboutir.

Le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité ont également exprimé leur préoccupation au sujet de la poursuite du conflit somalien et leur appui aux efforts déployés au niveau régional et autres actions en vue d'amorcer un dialogue politique. En février, le Secrétaire général a publié un rapport dans lequel il demandait que des ressources accrues soient fournies au titre des secours humanitaires et aux activités de relèvement en Somalie, manifestait son appui aux efforts régionaux visant à parvenir à un règlement politique et demandait à tous les États d'observer l'embargo sur les armes. En réponse, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président dans laquelle il apportait un appui ferme à la démarche du Secrétaire général. Lors de sa cinquante-troisième session, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a également publié une déclaration se félicitant des efforts régionaux en vue de promouvoir le dialogue politique.

Au vu des efforts qu'ont déployés le Kenya, l'Éthiopie et d'autres, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de lancer une nouvelle initiative sur la Somalie. Mais il est indispensable de veiller à ce que ces différents efforts soient bien coordonnés et se complètent les uns des autres.

Le moment est également venu de rappeler qu'aucun de ces efforts ne peut aboutir à moins que les dirigeants des différentes factions somaliennes démontrent la volonté politique nécessaire. La responsabilité principale de réaliser la réconciliation nationale et de rétablir la paix leur incombe. Je partage ici ce que vient de déclarer mon collègue chinois.

Je souhaiterais enfin dire un mot sur la situation humanitaire. La sécheresse récente fait ressortir la nécessité de poursuivre l'aide humanitaire. Le Royaume-Uni accorde depuis 1991 54 millions de livres sterling au titre de l'aide humanitaire en Somalie. Nous continuerons de faire notre possible pour améliorer la situation dans ce pays. Mais pour que les opérations de secours soient couronnées de succès, la coopération des parties sur le terrain est nécessaire, en ce qui concerne notamment la sécurité, la liberté de circulation et l'ouverture des ports et des aéroports. Nous avons été préoccupés par les rapports de presse décrivant les problèmes auxquels les organismes humanitaires se sont heurtés à Mogadishu et ailleurs. Toutes les parties dans ce pays ont l'obligation non seulement de redoubler d'efforts pour réaliser la paix mais également de veiller à ce que le travail extrêmement utile des organismes humanitaires ne soit pas entravé. Les dirigeants de ces parties doivent cesser d'intriguer pour le pouvoir et se concentrer sur les besoins du peuple qu'ils sont censés représenter.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée, de remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le premier débat à participation non limitée sur la Somalie en plus d'un an. Nous sommes convaincus que la séance d'aujourd'hui est une occasion importante de recentrer l'attention de la communauté internationale sur la Somalie et de lancer un message clair au peuple somalien afin de lui dire que ses souffrances ne sont pas oubliées mais que la communauté internationale s'emploie à les examiner.

Depuis le précédent débat à participation non limitée de mars 1996, certains faits nouveaux positifs sont intervenus dans le processus de paix en Somalie : les dirigeants des trois principales factions se sont réunis à Nairobi l'an dernier; les deux dirigeants de faction de la région de Mogadishu se sont rencontrés plusieurs fois depuis janvier dernier pour examiner le rétablissement de la paix dans la capitale; et, le plus important, les dirigeants de 26 factions se sont réunis à Sodere (Éthiopie) et ont pris des mesures importantes en vue de la création d'un gouvernement national largement représentatif en janvier dernier.

À cet égard, nous tenons à rendre à hommage aux différents gouvernements et organisations intéressés qui continuent de déployer une énergie et des efforts inestimables en vue de promouvoir la paix. Nous remercions tout particulièrement les Gouvernements kényen, éthiopien, égyptien et italien, l'OUA, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes.

En dépit de ces progrès, le chemin qui reste à parcourir sur la voie de la réconciliation et de la paix en Somalie sera sans doute aussi imprévisible et difficile que jusqu'à présent. S'il est vrai que la réunion de Sodere a marqué une étape importante, elle a été obscurcie par la non-participation de M. Aidid et de M. Egal, lesquels continuent à être opposés aux objectifs de la réunion et au processus de réconciliation qu'elle a amorcé. L'exclusion de M. Osman Atto de la réunion des dirigeants de faction à Mogadishu est une autre cause de préoccupation. À vrai dire, le principal obstacle au processus de paix demeure le même, à savoir, l'intransigeance des principaux dirigeants de faction.

Par conséquent, nous sommes convaincus que si l'on veut faire progresser davantage le processus de paix en Somalie, il faut que la communauté internationale et les membres de la région qui cherchent à instaurer la paix, s'attachent à deux tâches principales : premièrement, Aidid et Egal doivent se rallier au processus de paix de Sodere; et deuxièmement, les trois dirigeants de Mogadishu doivent se réunir pour parvenir à un accord sur le rétablissement de l'ordre dans la capitale et dans ses environs. À cet égard, ma délégation demande instamment à M. Aidid et à M. Egal, et ce, sans la moindre ambiguïté, de mettre de côté leur esprit de clocher et de prendre part à la conférence de réconciliation nationale à Bossasso, prévue pour le 10 juin.

Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle très actif dans le processus de paix en Somalie, en étroite coordination avec les efforts régionaux. C'est dans ce cadre que ma délégation s'est félicitée des propositions du Secrétaire général, en vue de mesures à prendre par le Conseil, dans son rapport de février dernier. Ces propositions, à notre avis, doivent être constamment suivies et mises en oeuvre en fonction de l'évolution de la situation en Somalie. Nous reconnaissons et appuyons le rôle important du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, qui est de suivre la situation et d'encourager le dialogue entre les parties intéressées. Nous approuvons donc la décision du Secrétaire général de proroger le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Sur le plan humanitaire, la communauté internationale ne devrait pas perdre de vue le risque constant de détérioration de la situation, et devrait être prête à répondre aux urgences. Cependant, les activités de secours ne peuvent être menées efficacement par la communauté internationale que si elle bénéficie de la coopération sans réserve des factions somaliennes. À cet égard, ma délégation est profondément préoccupée par la persistance d'actes de violence contre le personnel humanitaire des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Nous condamnons catégoriquement ces actes de violence et demandons instamment aux factions somaliennes de garantir la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel humanitaire.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il incombe à la communauté internationale de faire en sorte que l'embargo sur toutes les armes à la Somalie, imposé par la résolution 733 (1992), soit respecté. Nous sommes certains que nous tous, dans cette salle, sommes d'avis que l'entrée illégale d'armes constitue un facteur grave de déstabilisation en Somalie, et que le fait qu'on puisse facilement acquérir ces armes compromet les chances d'un règlement politique. Comme le Président du Comité des sanctions sur la Somalie l'a dit, je regrette de noter que, malgré les louables efforts du Comité, ce problème n'a pas pu être réglé comme le souhaite la communauté internationale.

Ma délégation souhaite proposer que le Conseil réexamine la façon d'améliorer non seulement l'efficacité de cet embargo sur les livraisons d'armes à la Somalie, mais aussi celle de l'embargo qui s'applique à d'autres pays africains. En effet, permettre les violations de l'embargo pourrait non seulement porter atteinte à la crédibilité du Conseil mais aussi priver les efforts de paix de toute signification. Au-delà d'un appel urgent au respect de l'embargo, nous pensons que le Conseil de sécurité doit étudier d'autres mesures concrètes pour renforcer son efficacité.

Enfin, nous tenons à réitérer que la République de Corée estime toujours que c'est au peuple somalien qu'incombe la responsabilité de la paix et de la réconciliation, et que la communauté internationale ne peut faire que très peu de choses si les dirigeants somaliens ne manifestent pas la volonté politique de parvenir à un règlement négocié du conflit.

Ma délégation espère que le débat permettra d'entendre de nombreuses idées et suggestions constructives sur la situation en Somalie et que les décisions auxquelles nous parviendrons seront dûment suivies par le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Après de nombreuses années de guerre civile, la situation en Somalie demeure une source de profonde préoccupation au niveau international. Les diverses factions refusent toujours de rechercher ensemble un règlement global et durable, et cela continue de priver le peuple somalien du droit de chercher des moyens d'existence et de s'engager dans le long processus de réconciliation et de reconstruction nationale.

Toutefois, les efforts sincères que continuent de déployer un certain nombre de pays et d'organisations internationales commencent à porter leurs fruits. Nous trouvons particulièrement encourageante l'ouverture de pourparlers à Nairobi en octobre dernier entre les trois dirigeants de faction — Hussein Aidid, Ali Mahdi Mohamed et Osman Atto — à l'initiative du Président kényen Daniel Arap Moi. Toutefois, il faut noter à regret que M. Atto a été exclu des pourparlers qui se sont poursuivis depuis le début de ce mois à Mogadishu, dans le cadre d'une commission conjointe de réconciliation. Ma délégation estime qu'en sa qualité de dirigeant d'une faction importante, la participation de M. Atto est cruciale pour faire avancer le processus de paix dans son ensemble.

Un autre pas dans la bonne direction est la réunion consultative de haut niveau des mouvements politiques somaliens, qui a été convoquée à Sodere, au mois de janvier, à l'initiative de l'Éthiopie. Un résultat significatif de cet effort est la constitution du Conseil de salut national, qui a décidé de convoquer une Conférence de réconciliation nationale au mois de juin de cette année.

Mon gouvernement voudrait également exprimer sa gratitude à l'Égypte pour les efforts qu'elle a déployés récemment, au nom de la Ligue des États arabes, pour réunir les dirigeants des factions rivales. Nous rendons hommage également à l'Italie pour les contributions qu'elle a faites, par le truchement de son Envoyé spécial, pour faire avancer le processus de paix. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie doit également être salué pour le rôle crucial qu'il a joué comme agent de liaison entre l'ONU et les différentes factions et pour avoir encouragé les dirigeants de ces factions à rechercher un règlement négocié.

Chacun de ces efforts est une contribution nécessaire et précieuse; toutefois, ajoutés les uns aux autres, ils ne constituent pas pour autant une solution d'ensemble. Ce qui est essentiel, c'est que les dirigeants des factions somaliennes mobilisent à présent la volonté politique de s'allier et d'unifier leurs efforts séparés dans le cadre d'une entre-

prise commune pour oeuvrer à un règlement global durable. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour inciter les dirigeants de faction à le faire, et en particulier M. Hussein Aidid, le dirigeant d'une faction qui prétend contrôler la plus grande partie du pays, à négocier avec toutes les parties. Pour sa part, le Japon est disposé à coopérer à de tels efforts de médiation.

Dans les conditions actuelles, la dimension humanitaire de la situation en Somalie appelle notre attention urgente. Dans plusieurs parties du pays, et en particulier autour de Mogadishu, des actes de violence aveugle continuent de compromettre la sécurité de la population civile, ainsi que celle du personnel des Nations Unies et d'autres organismes qui mènent des activités de secours humanitaires. Les membres de la communauté internationale devraient inciter les dirigeants de faction à respecter scrupuleusement le droit international humanitaire et autres normes dans le domaine humanitaire, et à contrôler les actions de leurs subordonnés, afin de garantir la sécurité et le respect des droits de l'homme des civils, ainsi que la liberté de circulation de tout le personnel international chargé de l'acheminement des secours. Nous devrions également les prier instamment de coopérer à la réouverture de l'aéroport et du port de Mogadishu afin de faciliter l'acheminement de l'aide alimentaire et des médicaments indispensables.

Une fois qu'un règlement pacifique d'ensemble aura été obtenu, il est important que la communauté internationale accorde un appui et une assistance sans réserve au processus de reconstruction nationale et de relèvement du pays. Pour sa part, le Japon a, en 1996, offert 1,7 million de dollars au Programme alimentaire mondial pour aider les personnes déplacées en Somalie et 700 000 francs suisses au Comité international de la Croix-Rouge pour ses activités en Somalie. Une fois la stabilité rétablie dans l'ensemble du pays, le Japon sera également prêt à fournir une assistance au développement socio-économique.

Il est utile de redire que la réalisation d'une paix durable et globale dépend en fin de compte des dirigeants somaliens eux-mêmes. Ce n'est que lorsque toutes les factions auront mis fin à leurs rivalités et s'associeront pour faire avancer le processus de paix que le peuple somalien pourra consacrer ses efforts à la reconstruction du pays. Le Japon espère vivement qu'on leur donnera la possibilité effective de le faire dans un proche avenir. Il pourra alors être certain que les efforts des dirigeants somaliens auront l'appui vigoureux et volontaire de la communauté internationale.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a constamment prôné un règlement politique global et durable et la réconciliation nationale en Somalie. Une solution effective et pacifique à cet interminable conflit n'est possible que grâce à la poursuite de négociations, englobant les principaux groupes et factions somaliens, et devant conduire à la constitution d'un gouvernement largement représentatif.

Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans l'instauration d'un dialogue entre Somaliens, grâce à la diligente médiation d'organisations régionales et de pays voisins et autres pays intéressés. Nous voulons souligner en particulier le rôle personnel du Président kényen Daniel Arap Moi.

Certains résultats prometteurs ont été obtenus lors des récentes consultations avec les dirigeants des principales factions somaliennes, au Caire. D'après les informations disponibles, on peut espérer que les résultats de ces consultations permettront d'élargir les bases du dialogue entre Somaliens.

L'appui politique de l'ONU aux efforts de médiation régionaux restera un facteur important, renforçant et stimulant les initiatives prises pour parvenir à un règlement en Somalie. Nous sommes cependant d'avis que ce sont les Somaliens eux-mêmes qui sont responsables du rétablissement de la paix et de conditions d'une vie normale. Ce n'est que s'ils acceptent la logique de la paix et recherchent des solutions jugées possibles que les efforts de médiation pourront aboutir.

Cela s'applique en particulier à l'obligation pour les factions somaliennes d'assurer des conditions de sécurité satisfaisantes pour les organisations humanitaires internationales. Nous appuyons les efforts visant à fournir l'aide humanitaire pour le relèvement de la Somalie, en tenant compte des capacités de l'appel commun interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie, et en coordination avec les autres organisations internationales dans ce domaine.

Il importe également d'assurer un respect scrupuleux de l'embargo international sur les livraisons d'armes vers la Somalie. Le Conseil de sécurité a, à plusieurs reprises, lancé des appels en ce sens. Nous appuyons la proposition du Représentant permanent de la République de Corée de chercher les moyens de renforcer l'efficacité du régime d'embargo, y compris au moyen d'une plus grande coordination au sein du Comité du Conseil de sécurité chargé de vérifier l'embargo contre la Somalie.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : À l'Assemblée générale, il y a un siège vide depuis plusieurs années, celui de la Somalie. Le peuple somalien n'est pas représenté et il ne peut faire entendre sa voix au sein du système des Nations Unies, faute d'entente entre ses dirigeants. En outre, il ne peut prendre part au débat d'aujourd'hui. Cette situation reflète ce qui se passe sur le terrain, un pays divisé en factions où l'ONU elle-même ne peut maintenir un bureau et où les organismes humanitaires font souvent face à de graves problèmes pour mener à bien leur programme d'aide, notamment en raison d'incidents et d'actes de violence.

Il y a un peu plus d'un an, en mars 1996, nous nous étions réunis dans cette salle pour mener un débat public sur la situation en Somalie. Ce jour-là, le ton général des interventions était marqué par le pessimisme et l'incertitude. Cependant, depuis la fin de l'année dernière, nous avons reçu des nouvelles un peu plus encourageantes. Un processus de consultation a été amorcé à Nairobi et poursuivi à Sodere, et il porte ses fruits. Les déclarations de Sodere de janvier 1997 ont créé le Conseil du salut national somalien. Si tout se déroule comme prévu, il y aura, au mois de juin, une conférence de réconciliation nationale.

Manifestement, ce processus est affecté par le refus des deux dirigeants, M. Hussein Aidid et M. Mohamed Ibrahim Egal, d'y prendre part. Toutefois, les membres du Conseil du salut national somalien se sont réunis récemment au Caire avec les représentants de la Ligue des États arabes, qui est disposée à aider à la convocation de la conférence prévue.

En Europe, l'Italie est préoccupée depuis longtemps par la situation en Somalie et les démarches de son représentant à Mogadishu ont permis de progresser. C'est pour ces raisons que nous rendons hommage aux Gouvernements kényen, éthiopien, égyptien et italien ainsi qu'à la Ligue des États arabes et l'Union européenne. Nous devons également signaler les efforts que font l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, et plus généralement la communauté internationale pour aider le peuple somalien à se relever.

Nous soulignons également le travail accompli par le Secrétaire général et par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Nairobi. Mais nous voulons surtout saluer ceux qui, en Somalie, ont décidé de conjuguer leurs efforts pour que la Somalie soit de nouveau une nation respectée et pacifique. Ce sont là des indices positifs qui n'existaient pas, il y a un an.

Nous devons redire que la responsabilité de la recherche d'une solution à la crise politique en Somalie incombe aux Somaliens eux-mêmes, en particulier aux dirigeants des diverses factions. La plupart de ces dirigeants essaient de trouver une issue à la crise et, avec l'aide de pays amis, prennent des mesures en ce sens. Mais il y a encore quelques récalcitrants; certains dirigeants sont incapables de surmonter leurs intérêts personnels et leur soif de pouvoir et de défendre les intérêts du peuple qu'ils disent représenter. Cette poignée de dirigeants doit entendre la voix de leur peuple qui veut la paix et la réconciliation et en l'occurrence, il faut qu'ils entendent la voix de la communauté internationale disposée à appuyer cette paix.

Avec le recul, il apparaît que les dirigeants politiques somaliens ont été victimes de la guerre froide. Ils ont essayé de jouer une superpuissance contre l'autre, en renversant leurs alliances et en fin de compte ils se sont retrouvés dans un pays dévasté et sous-développé suscitant peu de sympathie au niveau international. Ce jeu de roulette a plongé le pays dans le chaos.

Malgré l'indifférence d'un grand nombre de personnes, la communauté internationale a finalement pris la décision d'aider à rétablir un certain ordre, et en particulier pour éviter une énorme tragédie humanitaire. Le Conseil de sécurité a approuvé l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et la communauté humanitaire a déployé des efforts pour surmonter la crise.

Mais, encore une fois, les querelles internes des dirigeants n'ont pas permis une présence stable des Nations Unies, et ont fait avorter une mission de paix, et le pays a été livré à lui-même.

Aujourd'hui, encore une fois, nous constatons que les dirigeants de certaines factions refusent de coopérer dans la recherche d'une solution concertée. Mais, comme d'habitude également, ces dirigeants vivent confortablement alors que la population qui vit dans les territoires qu'ils contrôlent souffre des conséquences de l'arrogance politique de ses dirigeants. Leur attitude récalcitrante semble vouloir dire «la Somalie en tant que pays ne m'intéresse que si j'en suis le maître».

Les Somaliens doivent décider eux-mêmes de la manière de régler leurs problèmes internes. Ce qui importe c'est que les Somaliens puissent coexister pacifiquement et vivre en bonne intelligence avec leurs voisins grâce à un mode d'organisation politique légitime et démocratique.

Les structures de cette organisation doivent répondre aux caractéristiques et aux intérêts des Somaliens eux-mêmes. Qu'ils souhaitent avoir un gouvernement centralisé, ou un gouvernement avec un pouvoir central limité, ou une confédération, ou un recours à des clans et à des sous-clans, il s'agit là d'un problème interne qu'ils doivent pouvoir régler entre eux. C'est-à-dire que la communauté internationale ne cherche pas nécessairement à imposer un modèle d'État occidental classique.

En décrivant des variantes possibles d'organisation politique, je voudrais faire ressortir une limitation qui caractérise, à notre avis, le système des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'aborder sur le plan structurel des conflits comme celui de la Somalie. La Charte des Nations Unies souligne le rôle de la diplomatie préventive pour parvenir à des accords entre les parties au conflit. Les auteurs de la Charte pensaient que les parties au conflit seraient normalement des États-nations, c'est-à-dire, qu'il s'agirait de conflits entre États.

Cependant, la réalité contemporaine est que la majorité des conflits, comme celui de la Somalie, qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont d'ordre interne, plus proches de la guerre civile que d'un affrontement entre nations. Il en résulte que les instruments propres à la diplomatie classique ne nous semblent pas avoir la même efficacité dans ce genre de situation. Nous pensons que le Conseil de sécurité, afin d'être véritablement moderne et contemporain, devra à l'avenir avoir de plus en plus recours à d'autres sources d'expérience dans le règlement des différends. Je pense plus à des expériences liées à des conflits entre personnes, à des problèmes de coexistence entre des religions ou des races différentes dans une même ville ou sur un même territoire, à des expériences de participation et d'atténuation de tensions au niveau de la communauté, et aux modalités de renforcement de la confiance entre des personnes et des groupes différents, qu'à des conflits entre États. Dans tous ces domaines, il y a beaucoup d'expérience accumulée. En tirer parti est un défi que le Conseil devra relever à l'avenir.

Ceux qui refusent toujours de participer au processus de paix doivent comprendre qu'aujourd'hui ils ont une occasion unique de présenter le modèle de société qu'ils souhaitent. Par contre, et bien qu'il y ait de nombreux obstacles sur la voie, si la majorité des dirigeants sont décidés, comme nous l'espérons, à poursuivre le processus de paix, celui-ci ira de l'avant avec l'aide de la communauté internationale, malgré ceux qui s'y opposent.

Compte tenu de ce qui précède, je voudrais dire que nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire des Somaliens. Ce peuple, et ceux qui souhaitent l'aider, ne doivent pas être victimes de la violence et ils doivent jouir de la sécurité pour pouvoir se développer comme des êtres humains. C'est un point sur lequel la communauté internationale ne peut transiger. À cet effet, nous réitérons les termes de notre déclaration de l'année dernière, lors du débat sur la Somalie au Conseil de sécurité.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais saluer l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance officielle du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie. Cela traduit l'intérêt que porte le Portugal à étendre la pratique du débat à participation non limitée que le Gouvernement chilien partage sans réserve. Cela nous fournit une excellente occasion d'entendre les délégations qui ne sont pas membres du Conseil sur une question qui nous préoccupe depuis longtemps.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Ultérieurement, au cours du débat, les Pays-Bas prendront la parole au nom de l'Union européenne. La Suède appuie sans réserve cette déclaration.

Le conflit armé ne peut pas se poursuivre en Somalie. La réconciliation nationale est désormais nécessaire et c'est une condition préalable à une paix durable et au développement. Sans réconciliation, les souffrances humanitaires continueront et la Somalie restera un facteur de déstabilisation dans la région.

L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent aider la Somalie à sortir du chaos et des souffrances pour s'engager dans la voie de la normalisation et du développement. Cependant la responsabilité de la réconciliation nationale incombe, en dernier ressort, aux Somaliens eux-mêmes. Les Somaliens ont besoin — et le méritent — de dirigeants qui n'agissent pas en tant que seigneurs de la guerre mais en tant que dirigeants prêts à transcender leurs ambitions personnelles étroites et à se consacrer à l'intérêt national.

Les efforts de paix en cours, comme les initiatives de Sodere et de Nairobi, accomplis par des États de la région et par d'autres États intéressés et des organisations, ont le plein appui de mon gouvernement. Il faut, cependant, davantage de coordination de ces initiatives pour aboutir en

fin de compte à un processus intégré avec la participation de tous les dirigeants somaliens.

Tout bien considéré, le processus de paix et de réconciliation somalien doit engager toutes les couches de la société. Si nous nous félicitons des progrès récents réalisés pour parvenir à un règlement négocié entre les factions somaliennes, nous ne devons pas oublier que les résultats ne seront durables que si les efforts de réconciliation visent la reconstruction de la société civile aux niveaux régional et local. L'Union européenne et les organisations non gouvernementales, telles que Life and Peace Institute, font d'importantes contributions dans ce domaine.

Le rôle dirigeant joué par les États et les organisations de la région dans le règlement du conflit somalien est louable. En même temps, la Suède se félicite de ce que le Secrétaire général de l'ONU — s'il le juge utile — soit disposé à désigner un Envoyé spécial pour la Somalie.

La domination exercée par les seigneurs de la guerre sur le peuple somalien repose en grande partie sur la détention d'armes. L'ONU et ses États Membres doivent veiller au respect de l'embargo sur les armes. Les violations devraient être dénoncées et donner lieu à des poursuites. D'autre part, l'assistance internationale devrait faciliter la démilitarisation de la société somalienne. La démobilisation des milices exige la création d'autres moyens de subsistance.

La communauté internationale doit maintenir son engagement en faveur de l'édification de la paix en Somalie et ne pas réduire son assistance dans une situation qui pourrait être moins dramatique mais qui demeure extrêmement fragile. L'édification de la paix et le règlement de crises humanitaires doivent être envisagés à long terme. Ils ne doivent pas être réduits à des interventions ponctuelles.

Dans l'actuelle situation de mi-paix mi-guerre en Somalie, l'assistance internationale doit être étroitement coordonnée dans le cadre d'une approche commune des questions centrales. Dans le récent appel commun inter-organisations des Nations Unies, des mesures importantes ont été prises pour développer cette stratégie commune. Mon gouvernement se propose de contribuer à cet appel et encourage les autres à en faire autant.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je me permets d'exprimer la satisfaction du Gouvernement costa-ricien devant le fait que le Conseil de sécurité continue d'être saisi de la situation en Somalie en tenant cette fois-ci une séance

officielle dans le but de traiter de cette question en toute transparence grâce à la participation de tous les États Membres de l'Organisation.

Il est de fait que l'évolution des événements en Somalie est fréquemment décourageante, mais cette réunion démontre la ferme volonté et l'engagement résolu de l'Organisation des Nations Unies à résoudre la crise dans ce pays.

Premièrement, je souhaite dire à quel point mon gouvernement se réjouit des résultats obtenus dans le processus commencé à Sodere et à Nairobi mais souligner également la nécessité pour les parties somaliennes qui ne l'ont pas encore fait de se joindre au processus dès que possible. Les Somaliens sont un peuple accablé de malheurs et qui mérite d'accéder à la paix et à la prospérité. C'est à ce peuple que les dirigeants des divers groupes politiques et clans somaliens doivent rendre des comptes et c'est pour lui qu'ils doivent faire la paix.

Le Costa Rica souhaite remercier les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que le Kenya, l'Éthiopie, l'Italie et l'Égypte pour les efforts particuliers qu'ils ont déployés en vue d'amener les parties somaliennes à la table de négociations et les encourage à continuer. Nous pensons également que l'Organisation des Nations Unies doit suivre de près le processus de paix en Somalie et appuyer les acteurs internationaux qui essaient d'aider les parties à trouver une solution pacifique et négociée, qui garantirait la stabilité, l'unité, l'intégrité et la souveraineté de la Somalie. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies, comme l'a suggéré le Secrétaire général dans son rapport du 7 février 1997, devrait appuyer le processus de Sodere et créer un fonds d'affectation spéciale pour couvrir les coûts énormes entraînés par l'organisation de ces réunions.

Pour aider à trouver une solution pacifique, le Costa Rica prie instamment tous les États de respecter l'embargo sur les armes décrété par la résolution 733 (1992).

Nous voudrions également exprimer notre gratitude à tous les agents des organisations humanitaires qui apportent assistance et encouragement au peuple somalien, en courant de grands risques pour leur propre vie. Nous sommes préoccupés par les problèmes de sécurité rencontrés récemment par les missions du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé, et nous prions instamment les parties, particulièrement celles de

Mogadishu, d'assurer protection et sécurité aux personnels de toutes les organisations humanitaires internationales.

Nous sommes également préoccupés par la situation des réfugiés somaliens. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un programme de rapatriement de tous les réfugiés somaliens dans l'est de l'Éthiopie reprendra le 27 avril. Ce programme avait débuté le 28 février dernier. À ce jour, 2 500 réfugiés du nord-ouest de la Somalie ont été rapatriés et on espère en rapatrier 10 000 autres pour la fin du mois de mai. Ces réfugiés recevront une aide alimentaire pendant neuf mois et l'équivalent de 30 dollars en monnaie locale. Le Costa Rica espère que ces mesures de rapatriement seront suffisantes pour leur assurer un avenir meilleur. Il faut également penser aux réfugiés somaliens du Kenya, qui ont quitté leurs foyers en raison de l'insécurité qui règne dans le sud de la Somalie.

Selon mon pays, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes humanitaires qui affectent la Somalie et de les résoudre. Afin de fournir au peuple somalien l'assistance humanitaire, il est indispensable, entre autres, d'ouvrir le port et l'aéroport de Mogadishu, ainsi que d'éliminer la «ligne verte» qui non seulement divise la ville en deux mais empêche également l'accès aux terminaux internationaux indispensables pour la livraison de l'aide humanitaire, et leur utilisation. Les parties au conflit se doivent d'éliminer de tels obstacles à l'aide humanitaire. À cet égard, le Costa Rica appuie la suggestion du Secrétaire général de renforcer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et si possible, quand les conditions le permettront, de le rouvrir à Mogadishu.

Je voudrais terminer en exprimant l'espoir de mon gouvernement que toutes les parties au conflit, avec l'appui de la communauté internationale, assumeront leurs responsabilités et favoriseront une solution à la crise et la réconciliation nationale. Ce résultat exige ouverture, tolérance et compréhension, et mon gouvernement est convaincu que les diverses factions somaliennes démontreront par des actions claires qu'elles sont prêtes pour la paix et la réconciliation. À cette fin, nous appuyons la tenue d'une conférence de réconciliation nationale à Bossaso, débutant le 10 juin, convoquée par le Conseil de salut national, et nous espérons que toutes les factions y participeront.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Six années ont passé depuis le renversement par les dirigeants des factions somaliennes du Gouvernement du dictateur Siad Barre et deux années depuis le retrait de l'Opération des Nations Unies en Soma-

lie (ONUSOM), et pourtant les Somaliens n'ont pas encore formé un gouvernement national.

Les États-Unis estiment qu'il appartient aux dirigeants des factions somaliennes eux-mêmes de prendre les décisions difficiles requises pour une réconciliation viable. Nous avons suivi et continuerons de suivre attentivement les événements dans la corne de l'Afrique. Nous soutenons les efforts des dirigeants régionaux, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Ligue des États arabes, de l'Italie et d'autres pays qui ont tenté de faciliter les négociations.

Mais la paix en Somalie ne peut être apportée de l'extérieur. La communauté internationale ne peut qu'offrir assistance aux efforts que font les Somaliens pour trouver leur propre solution à la crise et s'orienter vers la paix, la stabilité, la légalité, l'ordre et la réconciliation nationale. Nous prions instamment tous les dirigeants somaliens de mettre un terme aux divisions qui les empêchent de parvenir à la réconciliation politique et de travailler à la mise en place d'un gouvernement largement représentatif de l'ensemble du peuple somalien.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la première depuis plusieurs mois, le Conseil de sécurité tient un débat général sur la situation en Somalie. La séance d'aujourd'hui est particulièrement importante car elle intervient au moment où les diverses composantes du peuple somalien tentent une nouvelle fois de dialoguer.

La Somalie revient de loin. Ma délégation se souvient qu'en octobre 1996, les principales factions, dirigées par Hussein Aidid, Osman Atto et Ali Mahdi, réunies à Nairobi, ont relancé le dialogue lorsqu'elles ont accepté d'un commun accord de rouvrir les ports et se sont engagées à former un gouvernement largement représentatif et incluant toutes les parties. Malheureusement, cet accord fut de courte durée et les hostilités reprirent peu après.

En décembre 1996, 27 factions politiques, réunies à Sodere, en Éthiopie, s'engageaient à former un Conseil de salut national qui constituerait une autorité de transition pour la Somalie. Malheureusement, les 27 factions ne comprenaient pas toutes les factions importantes, et de ce fait, ce résultat fut rejeté par la faction Aidid, qui refusa de se joindre au processus.

D'autres initiatives des membres de la communauté internationale, et notamment du Gouvernement italien, ont cherché à renforcer ou compléter ces efforts. Plus récemment, des réunions ont eu lieu au Caire. Nous nous réjouis-

sons de tous ces efforts, car ils encouragent le dialogue et les négociations politiques entre les Somaliens. Mais ils ne suffisent pas et ne sont qu'un point de départ. Nous ne pouvons que rappeler aux dirigeants des factions somaliennes qu'ils devront eux-mêmes résoudre le problème de la Somalie et que personne ne peut le faire à leur place. Ils doivent donc faire cet effort supplémentaire et apprendre le compromis et la souplesse tandis qu'ils s'engagent dans la tâche difficile de trouver un terrain d'entente. Tout effort réel doit être global et inclure toutes les parties.

Nous prions instamment la communauté internationale de rester saisie de la question de la Somalie et de continuer à répondre aux besoins du peuple somalien, même en ces temps difficiles. Les organismes des Nations Unies en particulier ont continué de suivre la situation et de répondre aux besoins humanitaires. Indéniablement, la nécessité d'une aide humanitaire persistera aussi longtemps que le problème politique restera entier. Tout en appelant la communauté internationale à maintenir son assistance humanitaire à la Somalie, ma délégation appelle en même temps les dirigeants somaliens à respecter le droit humanitaire international. À plusieurs reprises, des membres du personnel international ont été tués, blessés ou victimes d'enlèvement ou d'extorsions d'argent. Le manque de sécurité autour des opérations de secours ou de relèvement demeure un obstacle à l'acheminement d'une assistance aux populations dans le besoin et doit être soigneusement examiné par les dirigeants des factions.

En tant que membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a constamment été impliquée dans la recherche de la paix en Somalie, je tiens à souligner les points suivants. Premièrement, les perspectives de paix en Somalie n'ont jamais été meilleures et la communauté internationale devrait saisir cette occasion pour faciliter les négociations et le dialogue. Deuxièmement, tous les efforts visant à assurer la paix en Somalie devraient être complétés et coordonnés par l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui est déjà en place. Troisièmement, la prochaine conférence de Bossaso doit disposer de l'appui matériel et financier nécessaires pour assurer son succès.

Nous devons, tous ensemble, aider le peuple somalien à s'aider lui-même. Une initiative régionale est en place, et nous demandons à la communauté internationale de l'appuyer. Le Kenya continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple somalien dans sa quête de paix.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, depuis la chute de l'ancien Président Siad Barre, en janvier 1991, le chaos, voire l'anarchie, s'est installé en Somalie, provoquant la destruction de toutes les structures politiques et administratives indispensables au fonctionnement d'un État. Des combats meurtriers opposant les divers clans ont ravagé ce pays, l'un des plus pauvres du monde. Une famine sans précédent s'est abattue sur une large part de la population, obligeant des millions de personnes à vivre dans des conditions inhumaines. La communauté internationale ne pouvait pas s'empêcher de réagir. La suite des événements qui se sont enchaînés est trop connue pour que nous nous y attardions.

Mais il est assurément difficile d'évoquer la situation actuelle en Somalie sans se rappeler de la tragédie et des circonstances douloureuses qui ont conduit l'ONU, en dépit de son action bénéfique et salutaire en faveur du peuple somalien, à quitter ce pays en 1994. Que d'images de désolation, de misère et d'atrocités qui, aujourd'hui encore, défilent dans nos mémoires! Beaucoup, trop de Casques bleus, ont fait le sacrifice de leur vie au cours d'une mission dont on ne soulignera jamais assez la noblesse parce que répondant à notre instinct humanitaire et à notre responsabilité morale d'accourir au chevet d'un peuple en détresse. Non, nous ne pouvons pas oublier.

Mais il est à l'honneur du Conseil de sécurité de consacrer un débat à participation non limitée à la Somalie dont le peuple, parce que aussi victime d'une situation qu'elle ne contrôle point, ne mérite pas qu'on l'abandonne à son triste sort. La Somalie continue de se distinguer par l'existence sur son territoire d'autant de factions politiques et de groupes armés qu'il existe de clans qui s'obstinent à se combattre et à se détruire mutuellement pour pouvoir régner sans partage dans un univers pourtant caractérisé par une constellation de tribus. Chacune des forces qui s'était coalisée pour renverser le régime en place a la prétention d'asseoir sa propre autorité. La course effrénée au pouvoir se trouve ainsi alimentée par les rivalités entre les chefs des différents clans et véhiculée par leurs velléités inassouvis de jouir d'un pouvoir politique en relation directe avec leur ascendant moral et religieux sur les membres de leurs communautés respectives.

La responsabilité des chefs des factions somaliennes dans le malheur qui s'est abattu sur leur peuple et la destruction de leur pays est entière. Elle est irréfutable. Il leur faut rompre le cycle de violence qu'ils ont engendré, et admettre sans plus tarder qu'aucune faction ne peut s'imposer durablement par la force, quelles que soient la nature et l'importance des allégeances et des alliances dont ils dispo-

sent. Ceux qui se combattent aujourd'hui au nom d'une prétendue suprématie ethnique doivent comprendre que l'avenir de la Somalie dépend au premier chef de leur capacité d'assumer la responsabilité qui leur incombe d'assurer l'unité nationale et l'intégrité territoriale de leur pays. Un pays divisé n'a pas d'avenir. Il est indispensable que les chefs des factions somaliennes s'intéressent davantage au destin de leur peuple et qu'ils portent un regard serein sur le reste du monde, notamment sur les pays et les dirigeants politiques qui ont su maîtriser des conflits et des déchirures internes pour renouer avec la paix sociale, en promouvant la réconciliation nationale. Le pluralisme ethnique doit constituer le ciment nécessaire à l'édification d'une nation forte et solidaire.

Le peuple somalien se tourne aujourd'hui vers le Conseil de sécurité pour suivre avec intérêt et émotion nos délibérations. Il attend impatiemment que des mains lui soient tendues pour l'arracher de l'étau dans lequel il se trouve enserré depuis plusieurs années. Certes nous ne sommes plus confrontés aux images horribles que nous avons l'habitude de voir sur nos écrans de télévision, la presse internationale est partie, il n'y a plus personne pour porter témoignage de façon instantanée et sans fard. Mais est-il possible de ne pas entendre les cris de détresse de ceux qui continuent de souffrir?

Ma délégation se réjouit à cet égard de la décision prise par le Secrétaire général tendant à réactiver le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, dont le rôle est vital dans la coordination de l'aide de la communauté internationale. Les contacts déjà établis entre les représentants des Nations Unies et les chefs des factions somaliennes doivent être poursuivis, car ils constituent un signe encourageant dans la restauration du climat de confiance nécessaire à toute coopération fructueuse. Nous souscrivons à l'idée de l'envoi par le Secrétaire général d'un envoyé spécial, dont la mission exploratoire peut contribuer à une meilleure connaissance de la situation. Il convient, en effet, de créer les conditions favorables à l'acceptation par toutes les parties d'une présence effective à Mogadishu des Nations Unies, susceptible de permettre un examen approprié des recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport du 17 février dernier, le moment venu.

Il y a lieu de se féliciter également des initiatives prises par les dirigeants de la région, dont celle du Président Arap Moi du Kenya en particulier, qui avec détermination, ont toujours porté un vif intérêt à la recherche d'une solution à la crise somalienne. L'action persévérante du Gouvernement italien mérite d'être louée parce qu'elle contribue à la poursuite du dialogue et à l'instauration d'un climat de

confiance entre les Somaliens et le reste de la communauté internationale. Il est souhaitable que les démarches récentes entreprises par le Gouvernement égyptien, sous l'égide de la Ligue des États arabes, puissent aboutir à l'organisation d'un cadre de concertation auquel participeraient toutes les parties somaliennes.

Les résultats obtenus à l'issue de la rencontre de Sodere, le 3 janvier 1997, doivent être consolidés afin de permettre la tenue d'une conférence de réconciliation nationale sur une base élargie en territoire somalien.

Il est indéniable que personne ne peut décider à la place des dirigeants des factions somaliennes de l'avenir de leur pays et du destin de leur peuple. Mais il importe que nous soulignons le rôle dévolu à la communauté internationale dans la poursuite et la réalisation des objectifs de paix dans ce pays. Ce rôle, au demeurant, ne pourrait être joué efficacement que si l'embargo sur les armes est strictement appliqué et si une décision claire de mettre fin aux hostilités est prise par ceux qui fomentent les divisions et persistent dans la conduite de la guerre. Nous attendons de voir de la part des chefs de clan une attitude positive vis-à-vis des organisations humanitaires dont ils ont l'obligation d'assurer à la fois le libre accès aux populations nécessiteuses et la sécurité. La réouverture de l'aéroport et du port de Mogadishu nous paraît constituer à cet égard un préalable qui a valeur de test.

Au moment même où une partie du pays est frappée par la sécheresse et qu'une épidémie de choléra vient s'ajouter aux affres déjà nombreuses dont souffrent ses habitants, la Somalie a besoin de l'aide humanitaire qui doit être acheminée le plus rapidement possible, sans entrave ni restriction. La ville de Mogadishu doit être réunifiée afin de permettre une distribution large et équitable des produits alimentaires et des médicaments.

Nous sommes, en tant qu'Africains, très attachés à la Somalie et de fait déterminés à participer à tout effort en vue du rétablissement de la paix dans ce pays. Nous encourageons la communauté internationale à étudier les moyens de mettre sur pied un mécanisme approprié qui réponde aux besoins les plus urgents de ses habitants. Le peuple somalien ne doit pas être rendu responsable des actes ignobles commis par les dirigeants des factions. Nous ne saurions comprendre qu'il soit abandonné ou livré à lui-même car nous avons le devoir moral de continuer à nous pencher sur son sort et de nous efforcer d'atténuer ses souffrances. Nous espérons que nous serons capables de surmonter les difficultés du passé et de vaincre les effets du syndrome somalien afin de donner aux dirigeants somaliens la possibilité de se

réhabiliter à la face du monde et, en s'efforçant de réussir dans l'entreprise qui consiste à ramener la paix dans leur pays, de prendre en charge dans une Somalie réunifiée, le destin de leur peuple dont la responsabilité d'assurer le bien-être leur incombe au premier chef.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué un débat à participation non limitée sur la Somalie. Nous sommes d'avis que des questions telles que celles dont nous sommes aujourd'hui saisis méritent notre attention continue et un examen approfondi. J'ajouterai cependant que le Conseil de sécurité n'a jamais été indifférent à la situation difficile, complexe et délicate qui règne en Somalie. Le débat à participation non limitée l'an dernier, les consultations officieuses tenues régulièrement et les réunions d'information sur la question en donnent la meilleure preuve.

Au cours du dernier débat à participation non limitée sur la Somalie, ma délégation a déclaré que seule la réconciliation nationale pouvait ramener la paix et la stabilité en Somalie et qu'il appartenait aux dirigeants de ce pays de rechercher le dialogue et de trouver des solutions politiques au lieu de céder à l'hostilité et à la violence. Cet appel garde toute son actualité. Et en réalité, aujourd'hui au moins, il ne saurait être exagéré.

La situation en Somalie n'a pas beaucoup changé depuis que nous nous sommes réunis dans cette salle pour l'examiner. Mais certains faits nouveaux sont intervenus, qui pourraient finalement aboutir à la réconciliation nationale somalienne. Nous nous félicitons des réunions importantes de Nairobi et de Sodere. À notre avis, elles représentent un pas important sur la voie de la paix en Somalie. Mais elles doivent être suivies d'actes concrets. En particulier, la déclaration solennelle adoptée le 3 janvier 1997 par la majorité des factions somaliennes doit être mise en oeuvre. Ce n'est qu'alors, pour parler de façon réaliste, que la communauté des États pourra contribuer de manière constructive au processus de normalisation dans cette nation qui a tant souffert.

La volonté de la communauté internationale d'aider la Somalie ne peut être mise en doute. Il existe de nombreux exemples indiquant que les États se sont préoccupés de la situation et ont apporté une aide pratique. Il convient ici de mentionner l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Organisation de l'unité africaine, en particulier l'Éthiopie, le Kenya et l'Égypte. Le Gouvernement italien devrait également être salué pour sa contribution importante.

À notre avis, il ne fait aucun doute que la communauté internationale maintiendra et augmentera le niveau de sa participation, si toutes — je répète, toutes — les factions somaliennes, et en particulier celles de MM. Aidid et Egal, mettent à profit l'élan créé aux réunions de Nairobi, de Sodere et du Caire en vue de suivre la voie commune vers la réconciliation nationale.

Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous tenons également à souligner que le strict respect de l'embargo sur les armes aux termes de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité est l'une des conditions fondamentales pour une paix durable en Somalie.

Pour terminer, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction de la décision du Secrétaire général de proroger de six mois les activités du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie qui joue un rôle important et constructif dans les efforts qui sont déployés au niveau international en vue d'une solution pacifique de la crise somalienne.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

Le représentant des Pays-Bas en sa qualité de Président de l'Union européenne fera plus tard une déclaration devant le Conseil à laquelle le Portugal souscrit sans réserve.

Lorsque nous examinons la situation en Somalie, il semble facile — peut-être trop facile — de succomber à l'idée selon laquelle la communauté internationale ne peut faire beaucoup plus que d'essayer d'acheminer l'aide humanitaire la plus indispensable. Le passé récent nous recommande d'avancer avec précaution. Mais nous ne devons pas sous-estimer les vertus de la persévérance. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont encore des moyens à leur disposition grâce auxquels ils pourront apporter une contribution importante pour régler les événements en Somalie.

En dépit du fait que la Somalie ne soit pas considérée comme le récit d'un succès pour l'ONU, la vérité est que les derniers chapitres n'ont pas encore été écrits. Nous ne devons pas renoncer et traiter la Somalie comme s'il s'agissait d'une cause perdue. L'indifférence ne doit pas l'emporter sur l'espoir. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il affirme dans son rapport de février sur la Somalie

«que le meilleur espoir de restaurer la paix en Somalie réside dans la négociation d'un règlement politique prévoyant la mise en place d'un gouvernement largement représentatif auquel participeraient toutes les principales factions somaliennes». (*S/1997/135, par. 51*)

En Afrique et ailleurs, d'autres expériences démontrent que la réconciliation nationale est possible si et lorsque les principaux protagonistes d'un conflit conviennent d'une certaine forme de partage du pouvoir. Le Portugal estime donc que les réunions de Nairobi et de Sodere représentent des pas très importants dans la bonne direction et se félicite de la proposition de convoquer une conférence de réconciliation nationale qui doit avoir lieu à Bossaso. Nous demandons à toutes les parties directement intéressées de participer à cette initiative. Y manquer reviendrait simplement à prolonger l'agonie du peuple somalien et à retarder l'avènement de la paix dans leur pays.

Comme le Président du Conseil de sécurité l'a déclaré le 27 février 1997,

«c'est au peuple somalien qu'incombe la responsabilité pleine et entière de la réconciliation nationale et du rétablissement de la paix». (*S/PRST/1997/8*)

Ce message simple et essentiel ne devrait pas être oublié par les dirigeants des factions somaliennes, en particulier ceux qui refusent de relancer le dialogue politique en Somalie.

Dans ce contexte, nous devons féliciter tous les États Membres qui ont contribué aux efforts de médiation en Somalie, en particulier l'Italie, le Kenya, l'Égypte et l'Éthiopie. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont également joué un rôle utile dans ce processus qui mérite d'être pleinement reconnu. Une coordination étroite de ces efforts est requise. Il est indispensable de poursuivre une action et des objectifs communs si on veut persuader les factions somaliennes de s'engager dans la bonne voie.

Si un dialogue politique sérieux est rétabli parmi les principales factions somaliennes, nous espérons sincèrement que les mesures de réconciliation nationale comprendront les éléments suivants : le respect des droits de l'homme, et une fin à la situation consternante qui règne encore dans le pays; l'instauration et le respect scrupuleux du principe de la légalité; la formation d'une armée nationale et d'une force de police nationale; et la promesse d'élections, lorsque

ce sera possible, pour garantir la primauté de la démocratie. À notre avis, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie constitue également un élément clef. En fait, l'intégrité territoriale fait partie intégrante de l'unité nationale.

L'idée de constituer une mission d'enquête commune ONU/OUA a été avancée pour déterminer ce que l'on pourrait faire de plus pour aider les Somaliens à rétablir la paix dans leur pays, et pour désigner éventuellement un envoyé spécial du Secrétaire général afin d'appuyer les efforts de rétablissement de la paix déployés par des États régionaux intéressés. Nous sommes ouverts à toute discussion à ce sujet, bien qu'une évaluation nouvelle de la situation doit être établie. À cet égard, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il n'est pas évident qu'une mission d'enquête commune permettrait, à ce stade, de compléter utilement ces efforts.

Je tiens également à souligner l'importance que le Gouvernement portugais attache au respect scrupuleux de l'embargo décrété par la résolution 733 (1992), embargo qui s'applique à toutes livraisons d'armes et de matériels militaires à la Somalie. La reprise du dialogue politique en Somalie permettrait certainement à la communauté internationale de répondre généreusement aux appels lancés par l'ONU afin de poursuivre ses activités de secours et de reconstruction en Somalie. Comme l'indique la déclaration de Sodere,

«la reconstruction de la Somalie est une tâche d'une telle ampleur qu'il faudra une aide internationale massive pour appuyer les efforts de réconciliation, de réinsertion et de reconstruction.» (S/1997/135, par. 42)

Les tâches politiques et économiques auxquelles est confronté le peuple somalien constituent un défi redoutable. Mais ses dirigeants doivent comprendre que s'ils agissent avec sagesse, les résultats seront trop bons pour qu'on n'en tienne pas compte. La paix constituera leur récompense.

À présent, je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Berteling (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays suivants — Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie,

République slovaque et Slovénie — s'associent à cette déclaration, ainsi que la Norvège.

Il y a un peu plus de deux ans, une grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), a été retirée de la Somalie. Depuis, le conflit entre les factions a continué. De nombreux autres Somaliens sont tombés victimes de la violence continue. Certains progrès dans le domaine de la réconciliation ont été réalisés récemment.

Le débat d'aujourd'hui montre que la communauté internationale n'a pas oublié la Somalie et qu'elle n'a pas abandonné ce pays. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continue de déployer des efforts pour faciliter un règlement, et les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales tentent d'améliorer la situation humanitaire dans la mesure du possible. La Commission européenne et son Envoyé spécial, ainsi que les États membres de l'Union européenne, poursuivent leurs activités de secours et de relèvement dans les secteurs stables, où les autorités locales sont disposées à oeuvrer ensemble avec la société civile en vue de la paix et de la reconstruction. L'organe de coordination de l'aide à la Somalie joue un rôle crucial pour coordonner tous ces efforts, et mérite l'appui continu de tous les pays qui fournissent une aide.

L'Union européenne tient à réitérer son plein appui aux efforts des États régionaux et autres États intéressés, ainsi que ceux des organisations internationales et régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes pour ce qui est de favoriser un dialogue politique direct et de faciliter un règlement politique recueillant une large adhésion en Somalie. Nous saluons, en particulier, les initiatives du Kenya, qui a facilité l'accord de Nairobi, ainsi que celles de l'Éthiopie, qui ont conduit à la mise en place du Conseil du salut national somalien suite à la réunion de Sodere. Nous souhaitons également saluer les efforts de l'Envoyé spécial de l'Italie pour la Somalie, l'Ambassadeur Cassini, visant à faciliter le dialogue entre certains des dirigeants des principales factions.

Malheureusement, les résultats de ces efforts jusqu'à présent n'ont pas été complets car, dans chacun des cas, un ou plusieurs protagonistes importants ont refusé d'y participer. Cela indique la nécessité de coordonner les différents efforts régionaux de paix et de les intégrer dans un règlement politique global pour l'ensemble de la Somalie. Nous souhaitons toutefois réaffirmer que c'est au peuple somalien qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de la récon-

ciliation nationale et du rétablissement de la paix. L'Union européenne engage donc toutes les factions somaliennes à mettre fin immédiatement à toutes les hostilités et à coopérer avec les efforts de paix et de réconciliation nationale en Somalie. Nous sommes encouragés, à cet égard, par la réunion récente du Conseil du salut national et par la formation du comité commun de Mogadishu, visant à parvenir à un règlement politique à Mogadishu qui pourrait donner un élan à la dynamique actuelle en faveur du dialogue et du compromis.

La réaction de la communauté internationale au dernier appel commun interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie a été limitée. L'Union européenne encourage tous les États à continuer de contribuer généreusement aux appels lancés par les Nations Unies pour assurer le maintien des efforts de secours et de relèvement en Somalie, y compris les efforts visant à raffermir la société civile. Nous attendons des factions somaliennes, pour leur part, qu'elles s'abstiennent de toute violence, qu'elles veillent à la sécurité et à la liberté de circulation de tout le personnel des organisations à vocation humanitaire et qu'elles facilitent l'acheminement des secours humanitaires destinés au peuple somalien. Cette dernière condition exige l'ouverture de l'aéroport et du port de Mogadishu.

Pour terminer, nous tenons à rappeler qu'il y a une autre façon d'aider la Somalie à résoudre ses problèmes, à savoir, par un respect scrupuleux et complet de l'embargo imposé par le Conseil de sécurité sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire à ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis janvier 1991, la Somalie est un pays sans gouvernement, sans lois, sans ordre ni services publics et sans aucune sécurité alimentaire. Elle est devenue un pays dans lequel, hélas, la vie elle-même a conservé peu de valeur. Le pays s'est désintégré sous les yeux mêmes de la communauté internationale, tandis qu'un nouveau type de menace à la paix et à la sécurité internationales voyait le jour, une menace à laquelle jusqu'à présent les Nations Unies n'ont pas pu répondre. En fait, un certain nombre de missions, en particulier l'Opération des Nations Unies pour la Somalie (ONUSOM II), ont été envoyées en Somalie pour rétablir la paix, mais en vain.

Dans ce vide, la société civile somalienne a lutté pour se réorganiser au niveau local sur les bases à la fois

anciennes et nouvelles des communautés et grâce au dur labeur et aux sacrifices considérables de son peuple, en particulier des femmes. Fort heureusement, les anciens sont restés une source d'autorité légitime, et à cet égard, l'ingéniosité et l'énergie du peuple somalien méritent d'être relevées et appréciées. Mais ces qualités n'enlèvent rien à la nécessité d'un État unifié, doté d'une autorité centrale légitime et d'un système fédéral accordant aux communautés locales de vastes pouvoirs d'autonomie.

Durant ces années sombres, l'Italie a été constante dans son engagement en vue du relèvement de la Somalie. Par notre contribution aux missions de l'ONU et au cours des deux années où nous avons été membre du Conseil, nous nous sommes constamment efforcés de rechercher des solutions réalistes à la crise et surtout à garder vivante la flamme de l'espérance et de la confiance en un avenir meilleur pour la Somalie.

Après l'avoir quitté, nous avons noté avec satisfaction que le Conseil continuait de suivre de près la situation en Somalie, comme le débat d'aujourd'hui le confirme. Nous sommes très reconnaissants à son Président, S. E. M. Monteiro, du Portugal, d'avoir convoqué cette séance. Nous espérons que les médias et d'autres intermédiaires feront connaître la teneur de cette réunion en Somalie, pour que le peuple somalien sache que la communauté internationale ne l'a pas oublié et se soucie de ses souffrances.

L'évolution de la situation au cours des derniers mois semble un peu plus encourageante. Comme cela a été réitéré ici, la réunion de Nairobi, le 15 octobre, l'accord de Sodere, le 3 janvier, et la rencontre de Mogadishu, le 20 janvier, témoignent des efforts de plusieurs pays et du regain d'intérêt des factions somaliennes pour la paix. Nous nous félicitons de la participation constructive de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Ligue des États arabes — en particulier de l'Égypte — ainsi que du rôle plus actif joué par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et des contacts pris par ses représentants avec les dirigeants somaliens à Mogadishu. Plus que jamais, nous sommes convaincus que tous ces efforts doivent être coordonnés et renforcés.

Le Conseil de salut national, créé par les accords de Sodere, a siégé pour la première fois à Mogadishu du 4 au 8 avril. Comme il a déjà été dit, il est regrettable que toutes les factions n'aient pas participé à cette réunion, et ni Hussein Aidid ni Egal de Hargeisa n'étaient présents. Cependant, les décisions prises lors de cette rencontre, en particulier celle de convoquer une conférence nationale,

semblent aller dans la bonne direction. Pour réussir, la conférence escomptée doit être globale et refléter pleinement l'approche ouverte à toutes les factions qui est la caractéristique des accords originaux de Sodere.

Personne ne peut se permettre de répéter les erreurs et les absences du passé. Contrairement aux réunions précédentes, la prochaine conférence doit réunir tous les dirigeants des principales factions ainsi que les représentants de la société civile somalienne. Il est grand temps que toutes les parties, en particulier le Conseil de salut national somalien et Hussein Aidid, fassent preuve d'humilité et d'une certaine souplesse de façon à parvenir à un accord pragmatique sur de nouvelles dispositions institutionnelles.

Certaines parties envisageaient de constituer un autre gouvernement provisoire avant même qu'un accord global ait été conclu. Cette hypothèse nous préoccupe car la présence de deux gouvernements autoproclamés avec des revendications antagonistes sur la légitimité, ne peut qu'accroître les tensions.

Nous considérons en revanche comme positif le fait que le Conseil de salut national a approuvé les contacts en cours pour pacifier Mogadishu et étendre le processus de réconciliation nationale. En outre, nous avons appris avec satisfaction que pour la deuxième fois depuis la rencontre du 20 janvier organisée par S. E. M. Cassini, Aidid et Ali Mahdi Mohamed se sont rencontrés de nouveau le 10 avril dernier. D'autres rencontres doivent avoir lieu car les pourparlers et les contacts personnels restent le seul moyen de régler les problèmes. Ni l'affrontement ni la persistance de la méfiance ne peuvent y parvenir. Il va sans dire que Osman Atto doit aussi se joindre à ces rencontres. En fin de compte, lorsque cette période de l'histoire somalienne sera écrite, ces hommes seront fiers que l'on se souvienne d'eux comme artisans de la paix et non des bellicistes.

L'Italie collabore étroitement avec les deux voisins de la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya, afin d'organiser une mission tripartite à Mogadishu dans un proche avenir. C'est un témoignage supplémentaire de bonne volonté à l'égard du peuple somalien.

J'ai surtout parlé de Mogadishu mais des efforts comparables doivent être déployés dans le reste du pays, en particulier dans les régions où règne encore une atmosphère de tension.

Nous croyons savoir que Hussein Aidid et une délégation du groupe de Sodere se rendent actuellement dans plusieurs pays étrangers. Nous espérons sincèrement que

tous leurs interlocuteurs insisteront sur la nécessité du dialogue, de la souplesse et du compromis.

Par ailleurs, l'Italie demeure résolue à poursuivre ses efforts pour soulager les souffrances du peuple somalien. Il y aura une nouvelle réunion de l'organe de coordination de l'aide à la Somalie les 29 et 30 mai, à Rome, pour examiner l'assistance humanitaire dont la Somalie a besoin. Il faut rappeler que l'année dernière, l'Italie a fourni une aide d'urgence à la Somalie d'une valeur de 9 millions de dollars.

Cette séance sera encore plus utile si elle fait clairement savoir à toutes les factions somaliennes sans exception qu'elles doivent poursuivre le processus d'une réconciliation nationale authentique. Leur objectif ultime doit être le relèvement et le bien-être du pays tout entier. La communauté internationale doit promouvoir ce processus en lançant des appels, en exerçant son influence et en offrant toute l'aide nécessaire qu'elle peut rassembler. Cependant à l'instar de tant d'autres, nous savons qu'en dernière analyse, le sort du peuple somalien est entre ses propres mains et celles de ses dirigeants qui doivent être disposés à surmonter leurs divergences anciennes et présentes et à se tourner vers un avenir de paix juste et de développement pacifique.

Enfin, l'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite par les Pays-Bas en tant que Président en exercice de l'Union européenne.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du Groupe des États arabes que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, je vous présente nos félicitations à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité. Je rends également hommage à la sagesse exceptionnelle et aux capacités remarquables dont vous avez fait montre en présidant les débats du Conseil. Je me dois de remercier votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Włosowicz, dont le talent qu'il a manifesté en présidant le Conseil de sécurité a été apprécié par tous ceux qui en suivent les délibérations.

Nous débattons aujourd'hui au Conseil de la situation en Somalie, en particulier après les événements survenus dans ce pays à tous les niveaux — politique, de sécurité et humanitaire. Je pense que je n'ai pas besoin de parler longuement de la grave situation en Somalie et des souffrances atroces de son peuple, provoquées par une longue guerre civile qui a de graves répercussions sur la sécurité et sur le plan humanitaire.

Cette guerre civile a amené la communauté internationale, dirigée par le Conseil de sécurité, à prendre des mesures qui, nous l'espérons, permettraient de mettre fin au conflit entre factions belligérantes en Somalie. Le principal objectif était avant tout d'atténuer les souffrances du peuple somalien et de le sauver d'un conflit qui dès le début n'avait aucune justification.

Le Groupe des États arabes, dont la Somalie est membre, s'associe à tous les États et à toutes les parties qui ont constamment demandé que le Conseil de sécurité accorde une attention soutenue à la situation en Somalie et qu'il en reste saisi. De cette façon, la communauté internationale pourra triompher des fauteurs de guerre et des marchands de mort. Nous pouvons faire échec à leur tentative d'exploiter une terre fertile dans un conflit dont la principale victime est un peuple dont le seul tort a été de ne pas bénéficier d'une prise de position constante et ferme de la communauté internationale.

Le Groupe des États arabes se félicite donc de l'évolution positive de la situation politique en Somalie, qui a commencé par la réunion de Nairobi où Hussein Aidid s'est joint aux dirigeants d'autres factions. Le succès de la médiation de l'Éthiopie a conduit à la réunion de 26 factions le 3 janvier à Addis-Abeba, réunion qui a abouti à l'accord de création du Conseil de salut national somalien et à un pacte portant sur la poursuite du dialogue avec les autres parties somaliennes qui n'étaient pas parties à cet accord.

En tant que membre de la Ligue des États arabes, nous nous félicitons de ce que l'un des indicateurs positifs a été la participation du Conseil de salut national à une session extraordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue du 12 au 14 mars de cette année. Dans ce contexte, nous devons rendre hommage aux efforts déployés par le médiateur italien, M. Cassini, pour intensifier les consultations entre les dirigeants des factions afin de promouvoir la réconciliation à Mogadishu et de parvenir à un accord sur un règlement rapide en vue de rouvrir l'aéroport et le port de la capitale. Cela, à son tour, renforcerait la sécurité et la stabilité à Mogadishu. Le Groupe des États arabes souligne la nécessité de tirer le meilleur parti possi-

ble de ces développements afin de parvenir à la réconciliation nationale nécessaire et de créer la stabilité.

Dans leurs efforts en faveur de la Somalie, les États arabes se sont appuyés sur les principes suivants.

Premièrement, la souveraineté et l'intégrité territoriale somaliennes doivent être respectées conformément à la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, ils soulignent l'attachement du Conseil de sécurité à un règlement global et durable en Somalie.

Troisièmement, ils exhortent toutes les parties somaliennes à cesser immédiatement les hostilités et à coopérer à tous les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale en Somalie.

Quatrièmement, ils encouragent les États à répondre généreusement aux appels lancés par les Nations Unies afin de poursuivre les efforts de secours d'urgence et de relèvement en Somalie.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage à l'Égypte, au Qatar et à mon pays, le Koweït, pour l'assistance financière et matérielle fournie en vue de la réconciliation nationale, ainsi que pour leur assistance humanitaire et leur appui à l'enseignement dans toute la Somalie.

Pour terminer, au nom du Groupe des États arabes, je voudrais lancer un appel à toutes les factions somaliennes et au peuple somalien. Nous les exhortons d'abord à tout faire pour convaincre la communauté internationale qu'ils veulent vraiment la paix et la stabilité. Ils ne le peuvent qu'en faisant preuve d'unité et d'une volonté de réconciliation. Nous demandons également à la communauté internationale de continuer à fournir son appui et son assistance au peuple frère somalien en vue de rétablir l'ordre et la normalité dans un État déchiré par des ambitions féroces qui ne tiennent aucun compte du sort des enfants, ni du désir ardent de la population de vivre dans la paix et la sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Koweït des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Votre haute compétence et votre riche expérience sont les garants d'une action efficace en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Zbigniew Włosowicz de la Pologne, pour l'excellent travail qu'il a accompli durant le mois écoulé.

L'examen, aujourd'hui par le Conseil de sécurité, de la situation en Somalie nous donne l'occasion de souligner la nécessité d'un engagement encore plus soutenu de la part de la communauté internationale en faveur du rétablissement d'une paix durable dans ce pays.

La conclusion entre la plupart des factions somaliennes des deux accords de Nairobi du mois d'octobre 1996 et de Sodere du 3 janvier 1997, est incontestablement l'un des développements prometteurs survenus ces derniers mois en Somalie. Ces accords dénotent de la part de leurs signataires, une prise de conscience et une volonté, que nous espérons sincères, pour mettre un terme à la guerre fratricide que se livrent les différentes factions et permettre la réintégration de la Somalie au sein de la communauté internationale.

Nous nous félicitons, à cet égard, du fait que les parties à l'accord de Sodere aient affirmé leur détermination à

«placer l'intérêt national au-dessus de l'égoïsme de clan, de la cupidité et de l'ambition personnelles».

C'est là un signe encourageant qui ouvre, avec la création d'un Conseil de salut national, de réelles perspectives à la renaissance de l'État somalien.

Dans ce cadre, ma délégation voudrait rendre hommage à tous les acteurs régionaux et internationaux, et en particulier à l'Égypte, au Kenya, à l'Éthiopie et à l'Italie ainsi qu'aux organisations et institutions régionales et internationales qui oeuvrent en vue de créer les conditions favorables au règlement de ce conflit.

Il est fondamental que les efforts allant dans ce sens se poursuivent et s'intensifient en vue de consolider les acquis. À cet égard, la Ligue des États arabes, la Conférence de l'organisation islamique, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine n'ont pas manqué de souligner, lors de leurs dernières sessions ministérielles, l'importance de l'adhésion de toutes les factions somaliennes au processus de paix en

cours. Ces dernières se doivent de s'abstenir de toute action pouvant raviver les hostilités et réveiller les vieux démons de la confrontation, comme elles se doivent de favoriser le dialogue et le règlement pacifique de leurs différends.

Cela encouragerait les factions qui n'ont pas encore signé l'accord de Sodere à s'y associer. C'est dans ces conditions que l'on pourrait espérer que la conférence de réconciliation nationale, prévue par cet accord, se tiendra avec la participation de toutes les tendances représentatives du peuple somalien dans la perspective de la constitution d'un gouvernement d'union nationale à base élargie.

D'un autre côté, les actions de médiation et de bons offices, tant sur le plan régional qu'international, gagnent à être menées d'une manière coordonnée et concertée. À ce sujet, il serait utile, comme l'a suggéré le Secrétaire général, dans son rapport du 17 février 1997 sur la situation en Somalie, de désigner un envoyé spécial de haut niveau pour ce pays, qui aurait pour mission d'assurer la liaison entre les acteurs régionaux et d'appuyer leurs efforts de médiation.

Nous estimons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies est primordial pour la mobilisation continue de la communauté internationale en vue de la création d'un climat favorable à la normalisation de la situation dans le pays. Le Conseil de sécurité dispose de l'autorité nécessaire pour renforcer le camp des partisans de la paix et amener les factions réfractaires à composer. De même, l'embargo sur les armes décrété par la résolution 733 (1992) doit être strictement observé par tous les pays.

Les actions menées sur le plan régional en faveur de la réconciliation nationale doivent bénéficier du soutien multiforme de la communauté internationale. À ce titre, nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général d'établir un fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre des déclarations de Nairobi et de Sodere.

Sur un autre plan, on ne peut manquer d'évoquer la situation économique et humanitaire précaire dans laquelle se trouve actuellement le peuple somalien. Est-il besoin de souligner ici que la consolidation des progrès sur la voie de la réconciliation nationale nécessite impérativement l'amélioration des conditions de vie de la population. D'après le dernier rapport du Secrétaire général, il y a risque d'une catastrophe alimentaire si la sécheresse persiste dans le pays.

Le rôle que joue, dans ce contexte, le personnel des organismes des Nations Unies ainsi que celui des organi-

sations non gouvernementales est salutaire à plus d'un titre. Outre le fait qu'il s'emploie à subvenir de la manière la plus adéquate aux besoins des populations, il continue de mener ses activités dans des conditions souvent dangereuses.

Les factions somaliennes sont appelées à faciliter le déroulement des activités humanitaires et à favoriser les conditions propices à la reconstruction et au relèvement économique du pays. De son côté, la communauté internationale se doit d'apporter l'assistance nécessaire à la consolidation et au renforcement des progrès enregistrés jusqu'ici en Somalie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mohammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais en particulier vous remercier d'avoir organisé le débat actuel du Conseil consacré à la situation en Somalie. Nous espérons que ce débat sera suivi de mesures concrètes pour appuyer les efforts actuellement menés en faveur de la paix dans ce pays.

Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent de la Pologne, pour sa direction éclairée à la tête du Conseil le mois dernier. Je tiens également à rendre un hommage tout particulier à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le rapport très important et constructif qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur la situation en Somalie, contenu au document S/1997/135.

Le Conseil de sécurité a tenu son dernier débat à participation non limitée sur la Somalie il y a un peu plus d'un an pour exprimer sa préoccupation au sujet de la détérioration de la situation dans ce pays à l'époque. Aujourd'hui, bien que le problème en Somalie soit loin d'être résolu, cette séance a lieu au moment où les perspectives de paix semblent plus proches et clairement prometteuses.

Depuis l'adoption de la déclaration de Nairobi de 1994, et après plus de trois années d'impasse totale et d'incertitude, nous avons pour la première fois pu constater,

au cours des six derniers mois, des signes prometteurs de progrès et de mouvement vers la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Ce mouvement encourageant a été amorcé par l'initiative très louable prise par S. E. le Président Daniel Arap Moi du Kenya, qui a réuni les dirigeants des trois principaux groupes somaliens en octobre dernier, à Nairobi.

Parallèlement, l'Éthiopie, comme l'en ont chargé les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a engagé des consultations avec toutes les factions somaliennes en vue d'amorcer des consultations et des négociations directes entre tous les mouvements et factions politiques somaliens. À la suite de cette initiative de l'Éthiopie, les dirigeants de 26 organisations politiques somaliennes ont pu se rencontrer pour des consultations de haut niveau à Sodere (Éthiopie) et, après huit semaines de négociations intensives, franches et responsables, convenir d'une ligne d'action commune pour résoudre la crise dans leur pays et mettre fin aux souffrances et aux douleurs de leur peuple. La Réunion consultative de haut niveau de Sodere a été menée avec un sérieux louable et dans un esprit de compromis de la part des dirigeants somaliens, qui ont donné la priorité aux intérêts de la nation et du peuple somaliens et les ont placés au-dessus des intérêts individuels et sectaires.

Pour assurer le succès des consultations de Sodere, l'Éthiopie et les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans leur ensemble ont fait tous les efforts nécessaires pour que toutes les factions somaliennes soient représentées dans le processus. À cette fin, d'août à octobre 1996, avant que la Réunion consultative de haut niveau ne commence, une série de consultations ont été tenues avec les représentants de presque toutes les factions somaliennes. Des invitations ont été adressées à tous les mouvements et factions politiques somaliens, sans exception, en vue de leur participation aux consultations de haut niveau. Malgré tous ces efforts, il est à déplorer que l'une des factions somaliennes n'ait pas participé aux consultations.

Nous soulignons, depuis le début de la crise en Somalie, le fait que la responsabilité première de la solution du problème de ce pays est entre les mains des Somaliens eux-mêmes, et que le rôle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'ONU et d'autres entités est de promouvoir et de faciliter les efforts des Somaliens. Cela a également été l'un des principes directeurs adoptés par les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le déve-

loppement dans le cadre des efforts de paix qu'ils déploient en Somalie. Les consultations de haut niveau de Sodere ont été entamées et menées sur la base de ce principe.

Reconnaissant leur responsabilité quant à l'avenir de leur pays, les dirigeants somaliens ont décidé, dans une déclaration solennelle d'engagement national adoptée à Sodere le 3 janvier 1997, de placer les objectifs nationaux au-dessus des intérêts classiques et de leurs ambitions personnelles, et d'oeuvrer avec détermination et persévérance au renouveau et au relèvement de leur nation. Pour mettre en oeuvre ces engagements et d'autres engagements importants, en particulier pour parvenir à constituer une autorité centrale, les mouvements politiques somaliens ont établi, à leur réunion de Sodere, un conseil de salut national, chargé de préparer la mise en place d'une autorité centrale de transition ou d'un gouvernement central provisoire en Somalie. Dans le cadre de ce mandat, les mouvements politiques somaliens sont également convenus de convoquer à Bossasso (Somalie) une conférence de réconciliation nationale qui serait suivie d'une conférence nationale de clôture pour annoncer la constitution d'une autorité centrale de transition. Nous sommes heureux et encouragés de voir que les préparatifs sont en cours dans ce sens et que les mouvements politiques somaliens ont décidé, lors de la récente réunion qu'ils ont tenue à Mogadishu, de convoquer une conférence de réconciliation nationale le 10 juin 1997, à Bossasso (Somalie).

Nous sommes convaincus que, pour parvenir à instaurer la paix et la réconciliation nationale sur des bases solides en Somalie, il est essentiel de réunir toutes les parties concernées afin qu'elles coopèrent en tant que véritables partenaires dans le cadre du processus de paix en cours. Dans ce contexte, la nécessité d'établir un gouvernement à large base et pleinement représentatif en Somalie constitue l'un des principes directeurs soulignés par les chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'initiative de Sodere reconnaît clairement la nécessité de la représentation de toutes les factions et fixe des procédures pour l'inclusion de tous ceux qui, pour diverses raisons, pourraient ne pas s'être associés au processus dans les premiers stades. Nous espérons donc que ceux qui ne se sont pas associés au processus de Sodere le feront et s'y rallieront. Comme l'a déclaré à juste titre le Secrétaire général dans le rapport dont le Conseil est saisi :

«La balle est désormais dans le camp de ceux qui ont choisi de ne pas participer à la négociation des déclarations de Nairobi et de Sodere : si le peuple somalien

continue de souffrir, ils en porteront la responsabilité.»
(S/1997/135, par. 51)

Au cours des derniers mois, notamment du fait de l'accord récemment conclu à Sodere, nous avons été témoins de perspectives prometteuses de paix et de réconciliation nationale en Somalie. Il faut certes souligner, une fois de plus, que, si la solution au problème de la Somalie est entre les mains de son propre peuple et de ses dirigeants, le rôle de la communauté internationale en vue d'appuyer et de faciliter ces efforts ne saurait être surestimé. L'Organisation de l'unité africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement suivent de près la crise en Somalie, depuis son déclenchement, il y a six ans. Les diverses initiatives, y compris les récentes initiatives de Nairobi et de Sodere, représentent un véritable effort déployé par les pays de la région pour aider les Somaliens dans leur tentative de ramener la paix et la réconciliation nationale dans leur pays.

Nous saluons les efforts importants que font d'autres organisations régionales et internationales, ainsi que divers gouvernements, en particulier la Ligue des États arabes et le Gouvernement italien, pour compléter et promouvoir le processus de paix régional en cours.

Le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans le succès de l'effort régional de paix est particulièrement important à ce stade crucial de l'évolution du problème somalien. À cet égard, il convient de rappeler que l'Éthiopie, qui s'est vue confier un mandat sur la Somalie, tant par l'OUA que par l'Autorité intergouvernementale, et le Kenya, en tant que Président de l'Autorité intergouvernementale, ont présenté une proposition conjointe à l'ONU, à la demande du Secrétaire général, indiquant les domaines où l'appui de l'Organisation est vital pour assurer le succès de l'effort régional de paix. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir examiné avec sérieux cette proposition conjointe et formulé des observations et suggestions importantes dans son récent rapport, qui, à notre avis, devraient être examinées avec soin par le Conseil de sécurité.

À la lumière de ces observations et de ces suggestions, et compte tenu de l'évolution de la situation en Somalie, nous estimons que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, devrait prendre les mesures suivantes. Premièrement, comme il est indiqué au paragraphe 46 du rapport du Secrétaire général, le Conseil devrait lancer un appel à toutes les parties somaliennes pour qu'elles s'associent aux efforts de l'OUA et de l'Autorité intergouvernementale, en leur signifiant qu'il ne tolérerait d'aucunes factions qu'elles refusent de coopérer avec ceux qui ont manifesté un atta-

chement concret à la paix et à la réconciliation nationale. Deuxièmement, l'ONU devrait élargir son assistance à la Somalie en matière de secours et de relèvement, en ayant pour objectif clair le maintien et la promotion de la dynamique de paix et en vue de renforcer les groupes favorables à la paix dans le pays. Troisièmement, pour assurer le succès de la Conférence de réconciliation nationale, qui doit se tenir à Bossaso (Somalie), le 10 juin 1997, et pour appuyer le processus régional de paix, le Conseil devrait prier le Secrétaire général d'établir un fonds d'affectation spéciale et inviter les États Membres à contribuer à ce fonds, comme il est proposé dans le rapport du Secrétaire général. Quatrièmement, l'ONU et le Conseil devraient souligner l'importance d'une coordination et d'une consultation plus étroites entre ceux qui oeuvrent pour la paix en Somalie. Le nouvel esprit de coopération et d'engagement en faveur de la consultation manifesté par l'ONU et d'autres devrait être salué et renforcé. À cette fin, l'Organisation doit s'opposer à la prolifération des initiatives. Le rôle du Conseil est crucial à cet égard.

Nous estimons que les événements positifs qui ont eu lieu au cours des six derniers mois indiquent que le processus de paix en Somalie a atteint une étape décisive. Le succès des efforts déployés actuellement en faveur de la paix dépend, en tout premier lieu, de la détermination des dirigeants somaliens de continuer sur la voie de la paix et

de la réconciliation nationale qu'ils ont choisie et d'honorer les engagements qu'ils ont pris au titre des accords qu'ils ont acceptés. À cet égard, nous sommes encouragés, en particulier, par le sérieux et le sens des responsabilités manifestés par ceux qui ont participé au processus de Sodere et à son suivi, ainsi qu'à la mise en oeuvre de leurs engagements pris au titre de l'accord.

Par ailleurs, il faut bien souligner que si les chances de paix en Somalie semblent encourageantes, il ne faut pas sous-estimer les difficultés qui devront être résolues. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale en général, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, doivent se concerter pour entretenir l'élan acquis en faveur de la paix.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer que pour leur part les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont décidés à participer à l'effort de paix en Somalie, et que l'Éthiopie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter des lourdes responsabilités que lui ont confiées les pays de la région et les États membres de l'Organisation de l'unité africaine afin d'aider et de faciliter la recherche d'un règlement durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 40.